

Envoi : 27/02/2018
Réception par le Préfet : 27/02/2018
Publication : 02/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AUX TRAVAUX PRESCRITS SUR
L'HABITATION D'UN PARTICULIER SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DU PPRT
DES ENTREPRISES RHODIA-OPÉRATIONS, BUTACHIMIE ET BOREALIS PEC-
RHIN A CHALAMPÉ**

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE,
Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN,
LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK,
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT,
M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à Mme DREXLER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. STRAUMANN.
Mme MILLION donne procuration à M. MUNCK.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention relative au Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat Privé dans le Haut-Rhin » 2012-2017 signée en date du 23 mai 2012,
- Vu l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin pour le premier semestre 2018 signé en date du 16 décembre 2017,
- VU la convention portant sur le suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin sur la période 2015/2017, signée entre CITIVIA SPL et le Département du Haut-Rhin en date du 31 décembre 2014,

- VU l'avenant n°3 à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin pour le premier semestre 2018 approuvé par délibération du Conseil départemental n° CD-2017-6-10-1 du 8 décembre 2017,
- VU la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Prévention des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015,
- VU la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015,
- VU le Plan de Prévention des Risques Technologiques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut approuvé par arrêté préfectoral n°2014099-0003 du 9 avril 2014,
- VU La délibération de la Commission Permanente n°CP-2017-8-2-1 du 8 septembre 2017 relative à la participation départementale aux travaux prescrits sur les habitations de quatre particuliers situées dans le périmètre du PPRT des entreprises Rhodia-Opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin à Chalampé,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'autoriser la déconsignation de la somme suivante :

11,80 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des dépôts et consignations (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), correspondant à la part départementale du surcoût des travaux par les propriétaires concernés (Monsieur et Madame METHOT) pour l'habitation sise 10 square Turenne à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealis PEC-Rhin à Chalampé ;

- Précise que cette déconsignation fera l'objet d'une régularisation par mouvement d'ordre en dépense d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 20422

programme H221 service 541 et en recette d'investissement sur le chapitre 041
fonction 72 nature 275 programme H221 service 541.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité